

De : BORDONARO Giovanni

Envoyé : vendredi 28 mai 2021 15:05

À : Secrétaire communal - Gemeentesecretaris (AC-Anderlecht)

Cc : MULLER-HUBSCH Susanne

Objet : Question écrite relative à la suppression des places de stationnement boulevard Sylvain Dupuis

Madame l'échevine,

Depuis la suppression des places de stationnement sur le boulevard Sylvain Dupuis, avez-vous reçu des plaintes de riverains et si oui combien? Concernant la possibilité de prévoir des places au parking du Westland shopping, où en sont les discussions avec le gestionnaire et qu'est-il prévu de mettre en place, avec quelles modalités?

Je vous remercie pour votre réponse.

Giovanni Bordonaro
Chef de groupe PTB*PVDA
0472 88 31 48

Giovanni BORDONARO

Conseiller communal - Gemeenteraadslid



Administration communale d'Anderlecht
Gemeentebestuur Anderlecht



Giovanni Bordonaro
Chef de groupe PTB*PVDA
Rue Henri Caron 45
1070 ANDERLECHT

VOTRE CORRESPONDANTE :
mobilite@anderlecht.brussels

NOS RÉF. :
BOS :96504

OBJET :

Stationnement Boulevard Sylvain Dupuis

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre question écrite relative à la suppression des places de stationnement Boulevard Sylvain Dupuis.

Il est à noter que ce boulevard est une voirie régionale et que par conséquent notre administration n'en n'est pas la gestionnaire.

Après vérification, il appert que nous ne comptons que six mails reçus au printemps 2021 ayant pour objet les plaintes et remarques des citoyens suite à l'ajustement de la piste cyclable.

Il est vrai qu'au printemps 2020, les demandes de renseignements qui nous sont parvenues étaient plus nombreuses. Ce nombre n'a cessé de décroître en regard des adaptations successives.

En ce qui concerne la mutualisation du parking du Westland Shopping, la commune ne peut légalement prendre aucune mesure de son propre chef pour ouvrir ce dernier aux riverains. Notre administration a néanmoins contacté la direction du Westland Shopping qui nous a confirmé vouloir collaborer à la recherche d'une telle solution.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal

M. Vermeulen

Par délégation :
L'Échevine des services du Développement urbain,
Mobilité et Travaux publics

S. Müller-Hübsch

Contact
Le service Mobilité

Administration communale
d'Anderlecht
Place du Conseil 1
1070 Anderlecht

+ 32 558 08 60
mobilite@anderlecht.brussels
www.anderlecht.be

